



► Prévention

► Pôle de Santé du Marais

8, rue de la Garde,
85300 Sallertaine

Contact : Stéphanie ROUSSEAU, Coordinatrice

E-mail : poledesantedumarais@gmail.com



Une équipe de 28 professionnels

- 7 médecins généralistes
- 5 infirmiers
- 3 masseurs-kinésithérapeutes
- 1 sage-femme
- 2 pharmaciens
- 3 chirurgiens-dentistes
- 1 pédicure-podologue
- 1 sophrologue
- 1 psychologue
- 4 ostéopathes

L'équipe a été reconnue Maison de Santé
Pluriprofessionnelle en 2016⁽¹⁾

(1) Pour être reconnue MSP, une équipe doit présenter un projet de santé devant le CATS (Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours) de son département.

Une MSP multi-sites

2 structures juridiques

- L'association du Pôle de Santé du Marais avec 35 adhérents : elle porte les projets d'éducation à la santé et de prévention, elle peut accueillir des patients parmi ses membres
- La SISA Pôle de Santé du Marais avec 22 membres : elle porte la coordination des soins entre les professionnels





Contexte

Dans le cadre de la 8e Journée Régionale de l'APMSL sur la thématique du partenariat en MSP, le Pôle Santé du Marais, le CDOS Vendée et l'UFOLEP Vendée sont venus échanger et présenter leur projet de prévention sur l'activité physique adaptée.

En 2022, les professionnels du Pôle de Santé du Marais (PSM) ont identifié que de nombreuses personnes avaient des difficultés pour accéder à une activité physique, adaptée à leur problématique de santé : en collectif, les patients craignaient de "ralentir" un groupe en cas d'intensité physique trop élevée, mais ils peinaient par ailleurs à conserver leur motivation en pratiquant individuellement. Ces difficultés étaient également exprimées par les patients lors des actions d'ETP.

Ainsi en juin 2022, l'Assemblée Générale de la MSP a validé de manière collective et unanime, le lancement d'un projet d'APA pour les patients du Pôle de Santé du Marais.

Identification des partenaires du projet

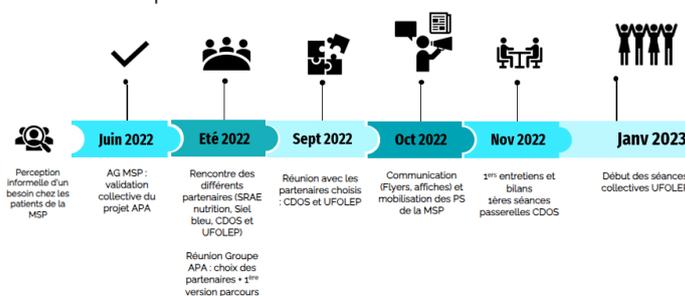
Pour la mise en place de l'APA, le PSM avait repéré un gymnase à proximité de leur bâtiment, rendant les conditions plus favorables à la mise en place de ce projet. La mairie a ainsi validé la mise à disposition de cette salle.

Stéphanie ROUSSEAU, coordinatrice du Pôle Santé du Marais a eu pour rôle de faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes du projet. Ce projet a été piloté en binôme par la coordinatrice et Marie ZINUTTI, kinésithérapeute au Pôle de Santé du Marais.

Avec l'aide de Clément LE GLATIN, président du Pôle de Santé du Marais, la coordinatrice a d'abord identifié puis rencontré les partenaires potentiels (SRAE nutrition, UFOLEP Vendée, CDOS Vendée et Siel Bleu) avant de co-construire le projet avec l'équipe des professionnels. L'objectif était de pouvoir connaître les partenaires et leurs façons d'organiser une activité physique adaptée avant la phase opérationnelle.

Pour sélectionner les partenaires du projet, une première réunion du groupe de travail APA composé de plusieurs membres de la MSP (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, pharmacien et sophrologue) s'est tenue dès l'été 2022. Le rôle moteur du groupe de travail, animé par la coordinatrice a permis d'étudier les propositions d'activités APA et d'amorcer le dispositif.

Le choix s'est porté sur le CDOS Vendée et l'UFOLEP Vendée car le mode de fonctionnement des fédérations sportives était celui recherché par le groupe de travail APA, c'est-à-dire un engagement volontaire de ses participants pour la mise en œuvre des activités. En outre, les professionnels de santé ont souhaité que la pratique sportive adaptée soit inscrite dans la durée afin d'apporter un mieux-être pour les patients. En effet, le dispositif n'est qu'une transition vers une pratique adaptée dans un club local. La collaboration avec des comités sportifs ne peut que contribuer à une pratique continue du patient.



Zoom sur l'Activité Physique Adaptée et le Sport sur ordonnance

On entend par activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1, la pratique dans un contexte d'activité du quotidien, de loisir, de sport ou d'exercices programmés, des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires.

La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte.

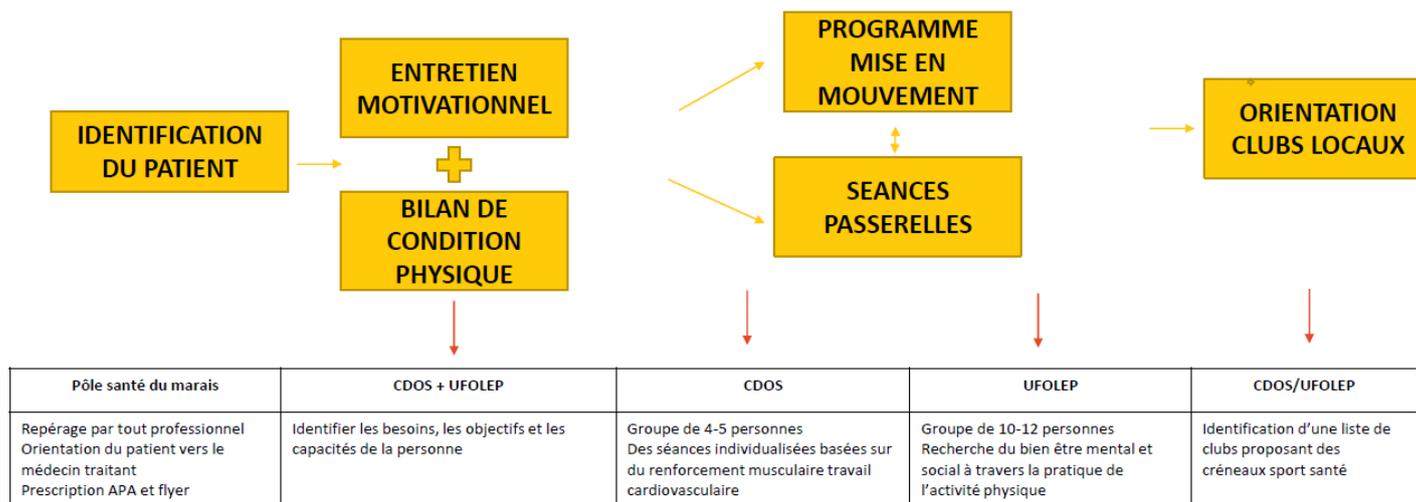
Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie, le médecin intervenant dans la prise en charge peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées. (Source HAS)



Cadrage du dispositif

En septembre 2022, une réunion avec le CDOS Vendée et l'UFOLEP Vendée a permis de poser le dispositif APA suivant :



Le public cible concerne les patients en surpoids, en perte d'autonomie, souffrant d'une pathologie chronique, en cours ou sortant d'un programme de rééducation et en difficulté (isolement, état dépressif), quel que soit leur âge.

Mise en place

Cette action permet aux patients identifiés d'être sensibilisés et de pratiquer une activité physique adaptée, encadrée par les professionnels des comités sportifs associatifs locaux (CDOS et UFOLEP).

Chaque professionnel de santé du Pôle peut être amené à détecter un patient pouvant entrer dans le dispositif APA. Si le professionnel n'est pas un médecin, il oriente le patient vers celui-ci afin d'élaborer un certificat APA. Le patient est ensuite invité à prendre contact avec le CDOS pour planifier le bilan à réaliser avant l'entrée dans le parcours. Ce dernier comprend :

- Le bilan individuel préalable : entretien motivationnel suivi de tests physiques pour chaque patient. À son issue, le patient bénéficie d'une prise en charge adaptée à sa situation : CDOS et / ou l'UFOLEP.
- Des séances d'activités : séances de renforcement musculaire avec le CDOS (cycle de 5 séances) et / ou séances collectives recherchant le lien social et le bien être avec l'UFOLEP (cycle de 10 à 12 séances).
- La réalisation d'un bilan intermédiaire et final pour une orientation vers un club sportif local labellisé APA.

La durée de présence du patient dans le parcours s'étale en moyenne sur 6 mois.

Premiers bilans

Sur 81 patients identifiés en 2023, 59 ont participé aux séances organisées par le CDOS et l'UFOLEP. L'analyse des questionnaires de satisfaction a montré que le dispositif répondait aux besoins des patients. Ce dispositif APA et ce parcours proposé aux patients favorisent une pratique durable et un mieux-être pour la personne.



Conseils individuels et clubs locaux



Bilans

Plus largement, ce projet a été partagé par l'équipe et a suscité un engagement des professionnels de santé. Il a permis d'ancrer le Pôle de santé du Marais sur son territoire grâce au travail qui a été mené avec ses partenaires locaux. Cela a également permis de requestionner le projet de l'association. Ainsi, les professionnels de santé se sont réunis pour réécrire les statuts de leur association pour notamment mieux prendre en compte la place et le rôle des patients partenaires ainsi que des organismes extérieurs.



Pour aller plus loin :

Un exemple concret des retombées positives des rencontres entre partenaires.

Suite à la présentation du projet lors de la Journée Régionale APMSL, la Mutualité Française des Pays de la Loire (MFPL) et le CDOS Vendée ont poursuivi un travail conjoint.

- Mise à disposition d'une salle par la collectivité déjà utilisée par le CDOS pour la Maison Sport santé aux Sables d'Olonne, afin de faire démarrer et de conclure les balades-santé que la MFPL propose sur cette commune.
- Co-construction d'une action d'activité physique adaptée, avec l'intervention, lors des séances, d'un enseignant APA salarié du CDOS Vendée
- Dépôt d'un projet dans le cadre de l'Appel à projet de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie (Vendée) avec 1 cycle d'actions intitulé « La marche dans tous ces états »).

Contributions et remerciements :

Stéphanie Rousseau (Coordinatrice au Pôle Santé du Marais), Clément LE GLATIN (Médecin Généraliste et Président du Pôle Santé du Marais), Marie ZINUTTI (Kinésithérapeute au Pôle Santé du Marais), Léopoldine BIGOT (Déléguée Départementale UFOLEP Vendée), Anaëlle BRETECHE (Enseignante en Activité Physique Adaptée – CDOS Vendée) et Caroline FERRE (Responsable du service sport santé – CDOS Vendée)

Crédits photos :

Delphine LETHU